

ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE COMMUNAUTAIRE DES MALADES EPILEPTIQUES DANS LES DISTRICTS DE SANTE D'OBALA ET D'ELIG-MFOMO, CAMEROUN

Soumis au Geneva Health Forum par E. Manga (MD, MPH), V. Sini (MD, Neurologue, Epileptologue), S. Fouda (ISSM), M. Metou (ISSM).

I- Contexte

Dans le cadre du projet d'appui aux soins de santé primaires, la *Coopération Cameroun-Jura-Suisse* met en œuvre des activités sanitaires dans 8 districts de la Région du Centre : en particulier, amélioration et standardisation de la prise en charge des maladies transmissibles ; renforcement des standards d'hygiène communautaire ; approvisionnement suivi en médicaments essentiels. Depuis 2007, conformément à la stratégie sectorielle de santé du Cameroun 2001-2015, la problématique des maladies chroniques non transmissibles a été intégrée dans le projet. Dans ce contexte, un programme de lutte contre l'épilepsie comprenant dépistage, soins et prise en charge communautaire a été mis en œuvre dans les districts d'Obala et Elig-Mfomo où la maladie a une importante prévalence.

I- Objectif principal

Assurer une prise en charge globale adéquate, au sein de leur milieu de vie habituel, des malades épileptiques dans les districts d'Obala et Elig-Mfomo. Les objectifs spécifiques comprennent l'élaboration d'un guide pour la prise en charge des malades adapté aux personnels des centres de santé, la formation adéquate et ciblée des personnels de santé, la sensibilisation à la maladie épileptique au sein de la communauté.



II- Résultats

Les résultats obtenus par la mise en œuvre des objectifs de ce programme pilote sont les suivants :

1. Elaboration de documents didactiques pour la prise en charge communautaire de l'épilepsie (guide de prise en charge, fiche de suivi des malades, affiches et dépliants).
2. Constitution d'un groupe de formateurs comprenant 2 infirmières spécialisées en santé mentale et 3 médecins généralistes sous la direction d'un médecin neurologue.
3. Constitution d'un stock de médicaments anti-épileptiques spécifiques.
4. Formation de 100 personnels de santé, 50 délégués des comités de santé, 24 membres des bureaux des associations de malades épileptiques et sympathisants.
5. Enregistrement de 344 malades épileptiques pour une prise en charge et un suivi au sein des structures de santé existantes des deux districts.
6. Mise en place de 5 associations de malades épileptiques et sympathisants avec statuts et déclaration officielle.

III- Conclusion



Ce projet pilote a permis d'augmenter le nombre de malades épileptiques correctement pris en charge dans les structures sanitaires des deux districts de santé concernés et la sensibilisation des populations pour la problématique de l'épilepsie, ainsi qu'une meilleure intégration des malades épileptiques dans leur communauté.